

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE MORMAL



22^{ème} GRAND PRIX DE MORMAL



1^{er} et 2 Septembre 2018

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs.

1. FORMULE DE JEU

- ♦ 36 trous - 18 trous par jour - Stroke-Play Simple avec classement en Brut

2. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

♦ Vendredi 31 Août 2018 :

- Parcours de reconnaissance gratuit sur réservation préalable au 03 27 63 07 00
- Horaires de départ disponibles sur le site du golf de Mormal <http://www.golf.mormal.com>

♦ Samedi 1^{er} Septembre 2018 : 1^{er} Tour

♦ Dimanche 2 Septembre 2018 : 2^{ème} Tour

3. SERIES

- ♦ Une série **Dames** - index inférieur à **11,4** – Départ marques bleues
- ♦ Une série **Messieurs** - index inférieur à **8,4** – Départ marques blanches

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte :

- Aux joueurs amateurs français licenciés à la FFGOLF et s'étant acquittés du droit de jeu fédéral de 35 €. Certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié (si le joueur n'a pas fourni de certificat en 2017) enregistré auprès de la FFG avant le 18 Août 2018.
- Aux joueurs étrangers licenciés dans leur fédération nationale, rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous. Certificat médical fourni avec le bulletin d'inscription.

- ♦ Le Grand Prix est NON FUMEUR

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tarifs du droit d'engagement (comprend la journée d'entraînement du vendredi)

- ♦ Adultes : 80 €
- ♦ Jeunes de 19-25ans : 40€
- ♦ Jeunes de 18 ans et moins : 40€
- ♦ Membres du Golf de Mormal : 20€

Le nombre total des engagés est limité à 120 joueurs dont 27 Dames au minimum ainsi que 12 wild-cards maximum attribuées par la Ligue HDF. Si le nombre des candidatures dépasse le nombre maximum de joueurs autorisé, les joueurs seront retenus en réservant d'abord 10% du champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames.

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les bulletins d'inscription doivent parvenir au Secrétariat du Golf de Mormal, Bois Saint Pierre 59144 PREUX AU SART, accompagnés du droit d'engagement, **au plus tard le 18/08/2018** (Date de prise en compte des index : Lundi 13 Août 2018).

La liste définitive des joueurs retenus sera publiée le **Mercredi 22 Août 2018** dans la journée sur le site du golf.

Tout joueur ou joueuse déclarant forfait après la date limite d'inscription, reste redevable du droit d'inscription.

7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- ♦ Le tirage des départs du 1^{er} tour se fera par tranches horaires décidées par le Comité de l'épreuve. Les départs du 2^{ème} tour se feront dans l'ordre inverse du classement général établi à l'issue du 1^{er} tour.
- Les départs seront disponibles sur le site du Golf à/c du jeudi 18H. (<http://www.golf.mormal.com>)

8. CLASSEMENT

- ♦ Classement Brut Messieurs et Classement Brut Dames

9. DEPARTAGE

En cas d'égalité : Play-off « trou par trou » pour la 1^{ère} place des classements généraux de chaque sexe, sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve. Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis sur les 9, 6, 3 et dernier trou. Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

10. REMISE DES PRIX

Dimanche 2 Septembre 2018 à l'issue de l'épreuve, suivie d'un cocktail.

Seront récompensés les 3 premiers Brut Messieurs et les deux premiers Brut Dames

11. COMITE DE L'EPREUVE

La liste du Comité de l'épreuve sera affichée le vendredi 31/08/2018 sur le panneau officiel placé dans le club house. Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.